

## SERVICE DE TRAUMATOLOGIE

<b>Typologie</b> <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Art.4 (2)</i>	Service de soins aigus Service hospitalier obligatoire pour les centres hospitaliers				
<b>Définition</b> <i>Loi hospitalière modifiée 08.03.2018 Annexe 2</i>	Un service de diagnostic, de traitement et de suivi, prenant en charge des patients atteints de lésions traumatiques intéressant la peau et les muqueuses, l'appareil musculo-squelettique, les organes internes, pouvant inclure les interventions plastiques et reconstructives. Un service de traumatologie dispose d'un lien fonctionnel direct avec le service d'urgence, le service des soins intensifs et le service d'imagerie médicale situés sur le même site. Il dispose en outre d'une convention avec le service de neurochirurgie précisant les critères et les modalités de transfert des patients. Le service de traumatologie a recours aux soins de kinésithérapie sur le même site, et dispose d'un lien fonctionnel direct avec un service de rééducation fonctionnelle ou, dans le cas où un tel service n'est pas disponible sur le même site, d'une convention écrite précisant les critères et les modalités de transfert des patients.				
<b>Niveau national</b>		<b>Planification</b> <i>(Loi hospitalière 08.03.2018 Annexe 2)</i>	<b>Autorisations</b> <i>depuis le 01.01.2019</i>	<b>Situation au 01.07.2023</b>	<b>Autorisations</b> <i>A partir du 01.01.2024 et jusqu'au 31.12.2025</i>
	Services	4 services	4 services	4 services	4 services
	Antennes	/	2 antennes	1 antenne	/
	Nombre de lits minimum/service	15 lits	23 lits	23 lits	25 lits
	Nombre de lits au niveau national	130 lits maximum	130 lits	111 lits	115 lits

Situation détaillée par établissement hospitalier				
	CHdN	CHL	CHEM	HRS
<b>Autorisations</b> <i>depuis le 01.01.2019</i>	<b>23 lits</b> dont : - Service : CHdN-Ettelbruck : 20 lits - Antenne : CHdN-Wiltz : 3 lits	CHL-Centre : <b>24 lits</b>	<b>49 lits</b> dont - Service : CHEM-Esch : 20 lits - Antenne : CHEM-Niederkorn : 29 lits	HRS-Kirchberg : <b>34 lits</b>
<b>Localisation du service / antenne et nombre de lits au 01.07.2023</b>	<b>23 lits</b> dont - Service : Ettelbruck : 20 lits - Antenne : Wiltz : 3 lits	CHL-Centre : <b>24 lits</b>	CHEM-Esch : <b>30 lits</b> et 3 lits HDJ	HRS-Kirchberg : <b>34 lits</b>
<b>Autorisations</b> <i>A partir du 01.01.2024 et jusqu'au 31.12.2025</i>	CHdN-Ettelbruck : <b>26 lits</b> <sup>1</sup>	CHL-Centre : <b>25 lits</b> <sup>2</sup>	CHEM-Esch : <b>30 lits</b> <sup>3</sup>	HRS-Kirchberg : <b>34 lits</b>

<sup>1</sup>L'autorisation de 2024 prévoit une centralisation des lits sur le site d'Ettelbruck (Suppression des lits sur le site de Wiltz) et accorde 3 lits supplémentaires

<sup>2</sup>Autorisation accordée en 2024 pour un lit supplémentaire non directement exploitable au 01.01.2024

<sup>3</sup>Transfert des lits de Niederkorn sur le site d'Esch sur lequel se trouvent le service d'urgence, le service de soins intensifs et d'anesthésie, les services de chirurgie viscérale, de chirurgie vasculaire et de chirurgie thoracique afin de centraliser toute la chirurgie du rachis. La réduction des lits autorisés pour 2024 est en accord avec l'exploitation réelle de 30 lits au 01.01.2024.